



UN TRACT PAS COMME LES AUTRES



Syndicat CGT
UGECAM Ile de France

AOUT 2016

Séance du Comité d'Entreprise du 25 août 2016

Les consultations

ITEP MOSAÏQUES : CALENDRIERS ARTT 2017

Pour l'année 2017, suite aux remarques des professionnels, les plannings ont été réalisés avec plus d'homogénéité entre les différents services.

Ainsi sur l'année :

- les ITEP seront ouverts 211 jours (dont 6 samedis travaillés) plus 1 journée de pré-rentrée sans prise en charge.
- les SESSAD seront ouverts 206 jours et travailleront 5 samedis. La journée de pré-rentrée s'effectuera sur $\frac{1}{2}$ journée (permettant les prises en charge sur l'après-midi).
- le CAFS de Bois le Roi reste ouvert toute l'année.

Pour les ITEP et les SESSAD, il restera 2 RTT (employés) à positionner en dehors des fermetures d'établissement.

Les 3 journées forfaitaires sont positionnées les 17 mars, 16 juin et 6 octobre 2017.

Attention : le samedi 11 novembre (férié), ne sera pas récupéré car donné dans le cadre de la journée de solidarité.

Les élus  ont voté **POUR**.

Vos élus CE

Collège Employés :

Catherine FAVA DUBOIS titulaire	Coubert
Peggy LEPRINCE suppléante	Coubert
Laetitia MONET suppléante	Itep Mosaïques
Olivier PART suppléant	Le Prieuré
Gaëlle ROMAN titulaire	Itep Mosaïques

Collège Cadres :

Anne RENAUD titulaire	Coubert
Cédric CHEVRIER suppléant	Coubert

Vos délégués syndicaux

Anne RENAUD	Coubert
Cédric CHEVRIER	Coubert
Philippe SOULIER	Coubert

Votre Représentante Syndicale

Julie FOLLET	Coubert
--------------	---------

COMMISSION SPORT : REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2016-2017

Le remboursement des activités sportives pour les agents (conjoint et enfants jusqu'à 23 ans y compris), se fera sur les mêmes modalités que l'an passé, sur présentation de facture(s) acquittée(s). Chaque remboursement ôtera 1 point sur l'année 2017.

Vos élus  ont voté **POUR**.

COMMISSION ENFANCE : CLASSE TRANSPLANTÉE

Le Comité d'Entreprise participera comme chaque année, en fonction de vos tranches, aux séjours de vos enfants dans le **cadre scolaire uniquement** (classe verte, de neige, de mer, de découverte, transplantée...).

Attention : le CE ne participera qu'à un seul séjour par an et par enfant.

3 points vous seront ôtés de votre crédit par remboursement.

Les élus  ont voté **POUR**.

COMMISSION CHÈQUES VACANCES : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CHÈQUES VACANCES 2016-2017

Les modalités d'attribution des chèques vacances restent à l'identique. Chaque agent peut en faire la demande.

Agent : 300 € (4 points en moins).

Conjoint : 150 € (3 points en moins).

Enfant : 150 € (3 points en moins).

Les modalités de distributions sont, quant à elles, en cours de réflexion suite à plusieurs soucis l'an passé.

Les élus  ont voté **POUR**.

ÉLECTION D'UN TRÉSORIER ADJOINT (SUITE À UNE DÉMISSION)

La démission de la trésorière adjointe du Comité d'Entreprise a entraîné une nouvelle élection.

Vos élus  ont présenté et voté pour leur candidat :

Olivier PART

qui n'a, hélas, pas obtenu la majorité.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants 
au CE pour de plus amples précisions !

PROJETS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ADULTES**Le Prieuré :**

Pour rappel : le projet d'établissement a été initié en 2014 avec un comité de pilotage et l'aide des services d'experts du siège pour la structuration du document.

Les prises en charge se font sur 90 lits en hospitalisation conventionnelle et 10 places d'hospitalisation de jour SSR gériatrique.

Le virage ambulatoire est à ce jour bien engagé.

Les attentes de l'ARS sont fortes alors même que sa dotation est en baisse mais les charges de l'établissement en hausse (notamment avec le coût des nouvelles technologies).

L'hôpital de Fontainebleau a dans l'objectif de fermer 35 lits, laissant ainsi des locaux vides. Une relocalisation physique partielle du Prieuré est à l'étude en gardant l'identité UGECAMIF.

Les élus **CGT** ont formulé plusieurs demandes :

- que les salariés soient associés pleinement dans toutes les réorganisations futures,
- que des moyens soient trouvés et mis en place afin de faciliter la cotation des actes par les soignants qui doivent faire toujours plus d'activité avec moins de moyens,
- que soit prise en compte la lourdeur croissante des pathologies des patients admis, nécessitant du personnel soignant supplémentaire,
- qu'il puisse y avoir 5 kinés sur l'hospitalisation complète.

Les élus **CGT** signalent le fait que par manque de rééducateurs, les patients partent du Prieuré et qu'à terme ils iront sur d'autres centres.

De plus, ils affirment que le cadre posé doit être expliqué et surtout pérenne, sans modifications constantes, qui déstabilisent les salariés.

Le CERRSY :

Pour rappel : ce projet s'inscrit dans le contexte donné au moment de la négociation du CPOM auprès de l'ARS avec des contraintes budgétaires fortes.

Le CERRSY devra s'orienter vers la rééducation neurologie. Le virage ambulatoire fait partie du projet avec des équipes mobiles et un HAD. Le taux d'occupation devra atteindre les 90%. La prise en charge des accidents vasculaires cérébraux devra être développée.

Vos élus **CGT** ont demandé à ce qu'une politique de formation du personnel soit promue et non pas que celle des médecins. Ils demandent aussi que le personnel soit informé des formations nécessaires qui doivent leur être proposées. Ils s'inquiètent pour la balnéo, toujours pas réparée.

COUBERT : Déclaration de la CGT

Elu(es) CGT UGECAMIDF

Paris le 25 aout 2016

« Les élus (es) CGT déclarent au Comité d'Entreprise du 25 aout 2016

Nous avons pris connaissance du projet d'établissement du Centre de Réadaptation de Coubert, secteur sanitaire, ainsi que de sa nouvelle réorganisation 2015/2020.

Ces projets déclinent effectivement les dispositions du Décret de loi n° 2016/2024 du 16 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, s'adaptent aux zones de schémas régionaux de santé et aux conseils de territoires régionaux. Mais même plus encore ! La CGT de l'Ugecamif estime que vous allez au-delà de ses perspectives en sacrifiant sur l'autel de la rentabilité et de la concurrence, les soins qu'attendent la population et les usagers.

Sous le prétexte du déficit virtuel calculé sur des objectifs non atteints, vous condamnez l'existence même de notre vocation à bien soigner sur la durée et à apporter toute l'attention que demande la personne humaine.

Vous faites fi de toute volonté issue de l'après-guerre d'attribuer toute l'énergie de la nation, par l'entremise de la Sécurité Sociale, et de soigner dignement nos contemporains.

Par des contraintes économiques et financières que vous acceptez, les établissements de santé se voient contraints de resserrer et d'organiser des coupes sombres dans les dépenses de santé et de prévention.

Vous provoquez une double sanction !

D'une part, vous contraignez les agents à subir une charge de travail exponentielle liée la suppression de postes et à l'alourdissement des tâches. Vous engendrez des conditions de travail dégradées que vous masquez derrière un projet d'organisation, et vous créez l'insatisfaction face au travail accompli. Le corollaire pouvant être fait pour l'administratif ou la logistique.

D'autre part, vous entraînez irrémédiablement la baisse de qualité des soins et le malade subira une dégradation de son séjour et de sa prise en charge par la notion de rentabilité à outrance que nous impose le PRE (Plan de Retour à l'Equilibre) et les tutelles, telle la bureaucratie : de l'ARS et du plan quinquennal du ministère de la santé réduisant la Sécurité Sociale, par un processus d'engloutissement, à un rôle purement comptable.

Les élus (es) CGT du Comité d'Entreprise de l'UGECAMIDF ne peuvent s'associer à une telle entreprise de déshumanisation de notre secteur de santé rééducative et rappellent fortement les valeurs de notre organisme pour apporter les meilleures pratiques possibles à la population concernée.

Les élu(es) CGT du CE ne peuvent cautionner un tel plan de délabrement de nos professions et s'inscrivent toujours dans la belle idée humaniste mise en place par le Conseil National de la Résistance.

La CGT nationale se bat jour après jour pour pérenniser cette politique sociale !

A notre sens, pour éviter des projets de désorganisation et de casse des bonnes pratiques professionnelles, il existe des solutions tant au plan local qu'au plan national. C'est une question de santé publique dont il faut définir clairement et définitivement les priorités. On ne peut pas à la fois nous reconnaître et nous désavouer quand jadis nous avons été « surdoter » pour tenir compte du faible « rendement » d'une activité dont personne ne voulait.

Accepter sans rien dire des baisses constantes de budgets et la remise en cause de notre place prédominante, c'est le doigt que l'on aurait jamais dû mettre dans l'engrenage mais continuer, c'est signer notre arrêt de mort à plus ou moins long terme.

Les salariés ne souhaitent pas avoir « le moins mal possible » mais juste faire le travail pour lequel ils ont été recrutés.

La CGT se bat pour les emplois, les conditions de travail mais surtout pour que soit considéré l'humain tant il est salarié qu'usager.

En bref, les choses sont bien différentes lorsqu'on les regarde sous un autre prisme ».

La direction Générale considère cette déclaration comme une posture à priori et nous demande de lui laisser présenter le projet d'organisation.

Les informations

COUBERT suite :

Dans le cadre de l'ARTT, les élus ^{CGT} constatent que, malgré l'engagement de la Direction au CE du 28 juillet, les horaires imposés au 1er août 2016 sont :

- Pour les soignants : de 6h48 -14h36 au lieu de 7h-14h36 et de 14-21h48 au lieu de 14h-21h36
- Pour les autres salariés : 9h-17h18 au lieu de 9h-17h06, avec toujours 1h de pause repas au lieu de $\frac{1}{2}$ h de pause repas.

La Direction a fait le choix de nouveaux horaires qui augmentent l'amplitude de travail journalier, sans consultation du CHSCT, ni du CE.

Les élus ^{CGT} remettent à la DG plus de 150 « choix des salariés » pour un retour aux horaires avant 2012. La Direction prend acte.

Ils soulignent aussi les problèmes de communication récurrents qui gangrènent les relations direction/salariés et rappellent le principe « d'assertivité » développé par la DG en septembre 2015 !

Présentation : le projet a 3 objectifs : conforter la prise en charge médicale, travailler autrement et assurer l'équilibre économique.

La direction compte développer les outils informatiques (DPAI, Pharma, imprimante 3 D) et améliorer le codage des actes.

Les élus ^{CGT} rappellent que le tuilage entre les anciens salariés et les nouveaux embauchés permet la transmission des savoir-faire ; que les mobilités doivent se faire sur la base du volontariat, avec formation.

Suite à une remarque des élus ^{CGT}, ce projet sera complété par une partie concernant l'immobilier (gros travaux sur 5 ans).

Les élus ^{CGT} remarquent que le 1^{er} document concerne uniquement le secteur sanitaire. Le 2^{ème} document « projet de réorganisation Centre de Coubert 2015/2020 » est un projet important : le CHSCT d'établissement ne manquera pas de désigner un cabinet d'expertise pour pouvoir donner un avis éclairé sur l'impact sur les conditions de travail de cette nouvelle organisation du travail. Il sera présenté dans une séance supplémentaire le 2 septembre.

ITEP 77 : ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2016 (SAINT THIBAUT, BOIS LE ROI, SAINT THIBAUT II)

1) Saint-Thibault :

La prise en charge s'effectuera dans les locaux actuels pour un total de 40 enfants accueillis (20 chez les primaires et 20 chez les ados.).

Pour rappel : l'Inspection Académique avait annoncé que 4 postes sur 5 ne seraient pas pourvus à la rentrée 2016 au vu de sa non-satisfaction du travail établi avec les équipes de l'établissement.

Les élus ^{CGT} rappellent que depuis plusieurs années, le CHSCT tire la sonnette d'alarme sur le climat de travail à Saint-Thibault, tout comme les DP qui ont demandé et procédé à une enquête.

Vos élus ^{CGT} affirment que les équipes de Direction et d'encadrement ont leur responsabilité dans cet état de fait, ayant même refusé catégoriquement que les enseignants participent à l'enquête.

La Direction Générale de l'UGECAMIF, en accord avec ce qui a été rapporté par les élus ^{CGT}, a annoncé qu'elle s'était engagée auprès de l'Inspection, pour que la prise en charge soit réinterrogée tout comme les pratiques professionnelles. Monsieur ETIENNE (Directeur d'établissement) et Monsieur BENCHORAH (responsable qualité), auront pour mission de procéder à la mise en œuvre de cette garantie.

Dans ce cadre uniquement, l'Inspection Académique a formalisé que l'unité d'enseignement sera complète à la rentrée 2016/2017.

Les élus ^{CGT} ont demandé quelles modalités seront mises en place afin de permettre l'installation des nouveaux enseignants dans les conditions les meilleures.

La Direction d'établissement va prévoir des temps banalisés (sans enfants) afin que les divers professionnels puissent travailler ensemble sur les projets et pour que les enseignants prennent leurs marques.

2) Brolles :

Après le départ du CRFI, les différents services de l'ITEP seront regroupés progressivement sur un seul et même bâtiment. Le SESSAD Melun y sera à terme, également accueilli (juillet 2017).

Les locaux de l'école seront dédiés à la prise en charge de jour (unité d'enseignement et semi-internat).

L'activité du service de suite est redistribuée aux autres services de l'ITEP 77.

BILAN PROCILIA (LOGEMENT)

Suite à la réforme « Action Logement », tous les comités de logement se sont regroupés sous une seule entité du même nom que la réforme. Cela devrait permettre davantage d'équité et moins de concurrence

entre les partenaires. Les élus ^{CGT} espèrent qu'avec cette réforme, le parc immobilier sera mutualisé afin de satisfaire davantage les demandes des salariés de l'UGECAMIF.

En 2015, l'UGECAMIF a versé 222 752 € au groupe Procilia. Les services obtenus par ce dernier sont d'un montant de 281 683 €.

BILAN AIPSSIE (ASSISTANTES SOCIALES DU PERSONNEL) 2015

Il y a 6 assistantes sociales pour répondre aux besoins des salariés des différents établissements de l'UGECAMIF. Les demandes des salariés ont augmenté par rapport à 2014. Les problèmes les plus récurrents sont liés à la vie professionnelle, au logement et à la santé. Il apparaît que l'éloignement des sites géographiquement, rend difficile l'exécution de leur travail.

MODALITÉS ET RÉSULTAT DU CALCUL DE LA PRIME D'INTÉRESSÉMENT 2015

Les modalités sont prévues par avenant. 40% sont versés par l'État, les 60% restant sont à la charge de l'UGECAM. La part Nationale est de 348.08 €. La part locale a baissé dû à des objectifs non atteints et est de 433.68 €.

POINT SUR LE CONGE CATASTROPHE NATURELLE

En cas de catastrophe naturelle, le salarié peut bénéficier d'un congé spécifique pour aider les victimes (dans la CCN) . La situation est différente :

Les inondations des derniers mois ont pu entraîner l'absence de certains salariés. Les chefs d'établissement devront évaluer les situations et autoriser le cas échéant, un ou plusieurs jours d'absences rémunérées sans récupération des heures perdues.

APPEL À CANDIDATURE 2016 SUR L'ÉVALUATION NATIONALE DU DISPOSITIF DE SORTIE PRÉCOCE DE CHIRURGIE PAR MOBILISATION DE L'HAD

L'ARS a constaté que les patients restaient trop longtemps en hospitalisation, ce qui embolise le MCO (séjours hospitaliers en soins de courte durée). Elle a donc mis en place un dispositif PRADO (PRogramme d'Accompagnement au retour à DOmicile). Le Prieuré a répondu, pour Coubert, à cet appel à candidature pour le 19 août dernier. La durée du dispositif est de 2 ans. L'avantage est que, lors de la sortie d'un patient en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), l'HAD pourra aller y travailler.